

Désignation de l'entreprise : COGRA 48		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise Zone de Gardès		48000 MENDE		
Durée de l'exercice précédent * 1 2		Néant <input type="checkbox"/> *		
Numéro SIRET * 3 2 4 8 9 4 6 6 6 0 0 0 2 7				
		Exercice N clos le, 3 0 0 6 2 0 1 4		
		N - 1 3 0 0 6 2 0 1 3		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	110 185	
	Frais de développement *	CX	363	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 536	
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	841 834	
	Constructions	AP	5 552 501	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 224 672	
	Autres immobilisations corporelles	AT	853 251	
	Immobilisations en cours	AV	222 052	
	Avances et acomptes	AX		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	16 244	
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD	23 146	
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières *	BH	327 329	
TOTAL (II)		BJ	18 185 112	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	268 877
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	5 383 434
		Marchandises	BT	1 534 528
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	747 732
		Autres créances (3)	BZ	623 299
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 025 000
Disponibilités		CF	727 328	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	355 814	
	TOTAL (III)	CJ	10 666 011	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	34 476	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	28 885 599	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				
(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		IA	6 378 084	
			22 507 516	
			15 299 889	

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise COGRA 48Néant *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 025 772)	DA	2 025 772	1 786 793
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	5 965 385	4 615 174
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 940	80 940
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	1 462 509	1 462 509
	Report à nouveau	DH	(182 261)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	575 268	(182 261)
	Subventions d'investissement	DJ	812 271	170 600
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	10 739 884	7 933 755
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	1 005 753	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 416 794	4 766 712
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 570	72 193
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 661 401	1 449 811
	Dettes fiscales et sociales	DY	437 255	399 431
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	228 578	677 987
	Autres dettes	EA	15 282	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	11 767 632	7 366 135	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	22 507 516	15 299 889	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 984 928	2 713 790
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		84	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
Désignation de l'entreprise : COGRA 48						Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 245 991	FB	514 500	FC	3 760 491	3 857 331	
	Production vendue { biens * services *	FD	10 272 020	FE	2 577 645	FF	12 849 665	13 035 265	
		FG	244 366	FH		FI	244 366	85 657	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 762 377	FK	3 092 145	FL	16 854 522	16 978 252	
	Production stockée *					FM	4 333 488	(2 349 315)	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	21 903	47 983	
	Autres produits (1) (11)					FQ		19 004	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	21 209 913	14 695 925
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 621 762	2 656 205	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(27 397)	(598 752)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	9 286 007	5 827 519	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	81 879	(76 974)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 145 734	4 341 365	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	316 186	256 572	
	Salaires et traitements *					FY	1 261 492	1 181 390	
	Charges sociales (10)					FZ	551 432	501 241	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	1 114 287	736 089
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	29 045	19 526
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	27 427	36 610
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	20 407 855	14 880 792	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	802 059	(184 867)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	124	138	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	4 834	6 366	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	30 178	4 171	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		447	
	Différences positives de change					GN	111	471	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	35 247	11 593	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	184 557	91 397	
	Différences négatives de change					GS	471	84	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	185 027	91 481	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(149 780)	(79 888)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	652 279	(264 755)	

④

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise COGRA 48		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	441	4 731	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	97 429	78 089	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	97 870	82 820	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	224	326	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	224	326	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	97 646	82 495	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	174 657		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21 343 030	14 790 338	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	20 767 762	14 972 598	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	575 268	(182 261)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	124 827	156 300
		- Crédit-bail immobilier	HQ	228 549	228 710
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	21 903	38 871	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
QUOTE-PART SUBVENTIONS INVEST. INSCRITES AU C/ RESULTAT				80 329	
CESSIONS IMMOBILISATIONS				17 100	
REGULARISATION		224		441	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2014

Désignation de l'entreprise COGRA 48										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	110 548	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	12 036	KE		KF	1 500
CORPORELLES	Terrains					KG	463 910	KH		KI	377 923
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 497 115	KK		KL	3 848 413
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	175 375	KQ		KR	31 599
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	4 644 380	KT		KU	5 644 321
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	60 864	KW		KX	12 043
		Matériel de transport *				KY	306 784	KZ		LA	378 166
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	106 480	LC		LD	28 057
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	3 019 832	LI		LJ	222 052
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	10 274 739	LO		LP	10 542 574
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	768	8V		8W	15 475	
Autres titres immobilisés					IP	15 405	IR		IS	7 740	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	262 654	IU		IV	64 675	
TOTAL IV					LQ	278 828	LR		LS	87 891	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	10 676 150	ØH		ØJ	10 631 965	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		4	
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	110 548	DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		IV	13 536	LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	841 834	LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		5 345 528	MB	
		Sur sol d'autrui			IR		MD			ME	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		206 974	MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	64 029	10 224 672	MK	
		Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		72 907	MN	
		Matériel de transport			IV		MP	21 952	662 998	MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS	17 191	117 346	MT	
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV			MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY	3 019 832	MZ	222 051	NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY	3 019 832	NG	103 172	NH	17 694 309
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7
Autres participations					IØ		ØX		ØY	16 244	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C	23 146	
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	327 329	
TOTAL IV					I3		NJ		NK	366 719	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	3 019 832	ØK	103 172	ØL	18 185 112	ØM

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 1 | 4**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **COGRA 48** Néant

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise COGRA 48	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	31 646	EL	22 037	EM		EN	53 683
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	10 762	PF	2 539	PG		PH	13 301
Terrains		PI	196 301	PJ	18 441	PK		PL	214 742
Constructions	Sur sol propre	PM	646 191	PN	222 607	PO		PQ	868 798
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	123 722	PW	11 875	PX		PY	135 596
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 985 715	QA	742 035	QB	99 871	QC	4 627 879
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	18 886	QE	13 184	QF		QG	32 071
	Matériel de transport	QH	254 834	QI	70 527	QJ	21 952	QK	303 409
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	86 181	QM	11 042	QN	17 191	QO	80 032
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	5 311 831	QV	1 089 712	QW	139 014	QX	6 262 528	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	5 354 239	ØP	1 114 287	ØQ	139 014	ØR	6 329 512	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5					R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2					S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9					T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5					U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3					V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1					W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8					W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM							NO
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW			NY							NZ
Total général non venté (NS + NT + NU)											
Total général non venté (NW - NY)											

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR
					34 476

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise COGRA 48		Néant <input type="checkbox"/> *						
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
	1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	19 526	6U	29 045	6V	48 571	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	19 526	TY	29 045	TZ	UA	48 571
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	19 526	UB	29 045	UC	UD	48 571
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	29 045	UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : COGRA 48		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	327 329	UV		UW	327 329	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	51 644		51 644			
	Autres créances clients	UX	696 088		696 088			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	499 785		499 785		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	79 972		79 972		
		Divers	VP	34 550		34 550		
	Groupes et associés (2)	VC						
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8 992		8 992				
Charges constatées d'avance	VS	355 814		355 814				
TOTAUX		VT	2 054 175	VU	1 726 846	VV	327 329	
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	1 005 753		5 753	400 000	600 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	8 416 794		634 090	4 361 331	3 421 373	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 661 401		1 661 401			
Personnel et comptes rattachés		8C	107 728		107 728			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	117 027		117 027			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	94 426		94 426			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 717		2 717			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	115 356		115 356			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	228 578		228 578			
Groupes et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	15 282		15 282			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	11 765 062	VZ	2 982 358	4 761 331	4 021 373	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	4 800 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	161 127	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **COGRA 48**

Néant *

Exercice N, clos le : **3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 1 | 4**

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						
		de son conjoint						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	428		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	18 155	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							

WA	575 268
WB	
WC	
XE	428
XW	18 155
XY	
I7	174 657

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
--	----	--	--	----	--

K7	
----	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	
		— imposées aux taux de 0 %	

I8	
ZN	

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme	
	— Plus-values soumises au régime des fusions	

WN	
WO	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	
--	--

XR	
----	--

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS	

WQ	2 065
----	-------

TOTAL I

WR	770 573
----	---------

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	

WT	
WU	20 122

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	
		— imposées au taux de 0 %	
		— imposées au taux de 19 %	
		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	
		— imputées sur les déficits antérieurs	

WV	
WH	
WP	
WW	
XB	

Autres plus-values imposées au taux de 19 %		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	

I6	
WZ	
XA	

Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						
	Majoration d'amortissement*						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté + reprises)	K9	Entreprises nouvelles + reprises	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 41 septies A)	L5
		Pôle de compétitivité (art. 41 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 209C)	K3	Zone de restructuration de la défense (+ 11 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine (art. 41 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 41 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 41 quindecies)		PC	

ZY	
XD	
XF	
XS	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	

XG	111 186
----	---------

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)		XI	639 265
	déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	465 480

XH	131 308
XJ	
XL	173 785
XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise COGRA 48		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	173 785	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	173 785	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	153 858	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
C3S	9K	9 783	9L 12 275
EFFORT DE CONSTRUCTION	9M	8 372	9N 7 847
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	18 155	YO 20 122
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	O1	10 237

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise COGRA 48										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(182 261)				Dividendes	ZD			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
	TOTAL I	ØF	(182 261)		Report à nouveau	ZF					
										ZG	(182 261)
										ZH	(182 261)
TOTAL II											
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N - 1 :											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	108 380		230 057				
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	171 532		1 944 034				
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance			YT							
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	94 950		174 030				
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	3 565		12 362				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	152 649		189 443				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	4 889 033		3 965 530				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	5 140 197		4 341 365				
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	153 094		117 841				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	163 092		138 731				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	316 186		256 572				
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	1 390 382		1 192 434				
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	3 333 830		2 547 856				
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*			ØB	1 236 101						
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)			YP	44.00		40.00				
	– Effectif affecté à l'activité artisanale			RL							
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%			
– Numéro de centre de gestion agréé *	XP			– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **COGRA 48**Néant **A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1	MAT TRANSPORT	21 952		21 952	
	2	MAT DE BUREAU	17 191		17 191	
	3	MAT ET OUTILLAGE	64 029		64 029	
	4	MAT ET OUTILLAGE	35 842		35 842	
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	17 100	17 100				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫			17 100				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑭				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **COGRA 48**Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16% ❷.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5% (❶) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (❶)		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2014

 formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : COGRA 48					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : COGRA 48		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/07/2013		et clos le : 30/06/2014	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		3 760 491
Production vendue - Biens	OB		12 849 665
Production vendue - Services	OC		244 366
Production stockée	OD		4 333 488
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		17 100
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OT		
	TOTAL 1	OM	21 205 110
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		2 621 762
Variation de stocks (marchandises)	OO		(27 397)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		9 286 007
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		81 879
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		4 726 437
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		27 427
Abandons de créances à caractère commercial	OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
	TOTAL 2	OJ	16 716 115
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	I37	4 488 995
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		I17	4 488 995
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 4

N° SIRET 3 2 4 8 9 4 6 6 6 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **COGRA 48**

ADRESSE (voie) **Zone de Gardès**

CODE POSTAL **48000** VILLE **MENDE**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 **989941**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SA** Dénomination **LOZERE HABITATIONS**
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention **19.37** Nb de parts ou actions **523200**
 Adresse : N° **1,00** Voie **avenue du Père Coudrin**
 Code Postal **48000,00** Commune **MENDE** Pays **France**

Forme juridique Dénomination **NEXTSTAGE**
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention **17.28** Nb de parts ou actions **466741**
 Adresse : N° **19** Voie **avenue George V**
 Code Postal **75008** Commune **PARIS** Pays **France**

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2014

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.